



République Française

* * *

ASSEMBLEE DE PROVINCE

* * *

BUREAU

* * *

N° 717-2010/BAPS/DES

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
DES	1
Intéressé	1

DELIBERATION

approuvant la convention partenariale d'objectifs entre la province Sud et l'institut Jeanne d'Albret et autorisant le Président de l'assemblée de la province Sud à la signer

LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°69-2009/APS du 29 décembre 2009 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2010 ;

Vu le rapport n°1589-2010/BAPS du 8 septembre 2010,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2010 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est autorisée la conclusion de la convention partenariale d'objectifs N°C.413-10 entre la province Sud et l'institut Jeanne d'Albret, annexée à la présente délibération, relative à la mise en œuvre d'un internat d'excellence.

ARTICLE 2 : Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie ou notifiée à l'intéressé.